

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

**Séance ordinaire
09 avril 2018**

Assemblée régulière de la Municipalité de la Paroisse de La Trinité-des-Monts, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, le lundi, 09 avril 2018, à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 12, rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts sous la présidence de monsieur Yves Detroz, maire.

Sont présents:

Monsieur Benoit Ladrie
Monsieur Langis Proulx
Madame Denyse Leduc
Madame Nicole Després

Formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Nadia Lavoie, dir. gén. fait fonction de secrétaire d'assemblée.

03 personnes assistent à ladite séance ordinaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00. Monsieur Yves Detroz, maire, souhaite la bienvenue à tous et demande un moment de silence avec une pensée pour l'équipe de Hockey des Bronkos.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution No 059-18

Il est proposé par Benoit Ladrie, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le varia ouvert.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE MARS - AVRIL 2018

Résolution No 060-18

Il est proposé par Langis Proulx, et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux du 05 mars 2018 ainsi que les extraordinaires du 14 mars et 03 avril 2018. Chacun des membres du conseil municipal présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Je, soussignée, Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés. de la Municipalité de La Trinité-des-Monts, certifie que j'ai déposé l'état des revenus et des dépenses au 31 mars 2018.

.....
Nadia Lavoie
Dir. gén. /sec.-trés.

COMPTES À PAYER

Résolution No 061-18

Je, soussignée, Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés. de la Municipalité de La Trinité-des-Monts, certifie que la municipalité possède les fonds requis pour payer ces achats.

.....
Nadia Lavoie
Dir. gén. /sec.-trés.

Après lecture de la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles, il est proposé par Nicole Després, et résolu à l'unanimité, que le conseil de la municipalité de La

Trinité-des-Monts accepte les comptes à payer suivants et en autorise le paiement :

DÉPENSES AU 31 MARS 2018

Dépenses incompressibles (par Accès-D) :	11 844.87\$
Dépenses incompressibles (par chèque) :	444.70\$
Dépenses compressibles :	24 926.91\$
Frais fixes opération entreprise :	90.00\$
Int.prêt Réseau d'égoût :	160.96\$
Paielement/ RCAP :	161.75\$
Remises Fédérales/Provinciales Février 2018 :	6 007.86\$
Salaires des employés :	16 146.39\$
Total des dépenses pour mars 2018 :	59 783.44\$

REVENUS AU 31 MARS 2018

Compensation 2017 Éco Entreprise Québec :	8 364.38\$
Compensation PGMR 2016 (50%)/2 ^{ième} versements :	427.73\$
Intérêts-arrière de taxes :	88.69\$
Médailles pour chien :	10.00\$
Mutation :	107.50\$
Permis :	40.00\$
Photocopies :	43.50\$
Remb. de à 50% des Loisirs pour le « Partage de la ressource en Loisirs»	184.83\$
Subv. Amélioration des chemins 2015-2017 :	9 000.00\$
Taxes foncières générales :	90 968.52\$
TECQ 2014-2018 :	60 190.00\$
Total des revenus pour mars 2018 :	169 425.15\$
Solde en banque au 31 mars 2018 :	0.00\$
Solde en banque dans crédit variable :	8 772.27\$

ADOPTION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LE JOUR, L'HEURE ET L'ENDROIT DES SÉANCES DU CONSEIL

Résolution No 062-18

Il est proposé par Nicole Després, et résolu à l'unanimité que le règlement concernant le jour, l'heure et l'endroit des séances du conseil suivant, portant le numéro #236-18 soit adopté.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE
DE LA TRINITÉ-DES-MONTS**

RÈGLEMENT NUMÉRO #236-18

RÈGLEMENT CONCERNANT LE JOUR, L'HEURE ET L'ENDROIT DES SÉANCES DU CONSEIL

Attendue que le conseil peut déterminer le jour, l'heure et l'endroit où sont tenues ses séances, selon les articles 145, 148 et 149 du Code municipal;

Attendue qu'un avis de motion a été donné par Nicole Després, conseillère à la séance extraordinaire du 03 avril 2018 pour la présentation du projet de règlement #236-18 abrogeant le règlement #155-03 afin d'y modifier le lieu des séances du conseil;

Il est proposé par Nicole Després, et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts adopte le règlement #236-18 concernant le jour, l'heure et l'endroit des séances du conseil qui remplace le règlement #155-03, a savoir :

- Article 1 Les séances ordinaires du Conseil se tiendront le 1^{ier} de chaque mois à 19h00 ou le lundi suivant si le 1^{ier} est un jour de fêtes légale.
- Article 2 À chaque année, la séance ordinaire du mois de janvier se tiendra le 2^{ième} lundi du moi.
- Article 3 Les séances du conseil se tiendront au Centre des Loisirs situé au 15, rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts.
- Article 4 Le jour et l'heure des séances spéciales seront fixés à chaque fois par un avis de convocation.
- Article 5 Le jour et l'heure des séances d'ajournement seront déterminé à chaque fois par résolution.
- Article 6 Le présent règlement abroge le règlement numéro # 155-03 et tous les règlements antérieurs concernant le jour, l'heure et l'endroit où sont tenues les séances du conseil.
- Article 7 Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Avis de motion: 03 avril 2018
Adoption du projet de règlement: 03 Avril 2018
Entrée en vigueur: 09 Avril 2018

INVITATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE-CAISSE DESJARDINS DE LA RIVIÈRE NEIGETTE

Résolution No 063-18

Il est proposé par Denyse Leduc et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts mandate monsieur Langis Proulx, maire-suppléant, à participer à «l'assemblée générale annuelle - de la caisse Desjardins de la Rivière Neigette». Celle-ci aura lieu le 23 avril 2018 au pavillon de la jeunesse, secteur Sainte-Blandine.

ACHAT DE STYLOS

Résolution No 064-18

Il est proposé par Langis Proulx, et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de La Trinité-des-Monts, autorise madame Nadia Lavoie, directrice générale/sec.trés de faire l'achat de cent (100) stylos bille avec l'inscription du nom de la municipalité, le numéro de téléphone ainsi que le site internet au coût de cent cinquante dollars et cinq sous (150.05\$) avec taxe et frais de livraison.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE - RÉSERVE FAUNIQUE DUCHÉNIER

Résolution No 065-18

Il est proposé par Benoit Ladrie, et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts de nommer monsieur Dave Côté, Nicole Després et Raymond Martin qui agiront à titre de délégués à l'assemblée générale annuelle, le jeudi 19 avril 2018.

PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2018

Résolution No 066-18

- Considérant que** la Semaine nationale de la santé mentale se déroule **du 7 au 13 mai;**
- Considérant que** le thème « Agir pour donner du sens » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;
- Considérant que** les municipalités du Québec, contribuent à la santé mentale positive de la population;
- Considérant que** favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

Considérant qu` il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine de la santé mentale:

Par conséquent, je, Yves Detroz, maire de La Municipalité de La Trinité-des-Monts, proclame la semaine du 7 au 13 mai 2018 «**Semaine de la santé mentale**» dans la municipalité de La Trinité-des-Monts et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce Agir pour donner du sens.

PROPOSITION D'HONORAIRES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE «OFFRE POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE MÉCANIQUE-ÉLECTRIQUE, CIVIL ET STRUCTURE»

Résolution No 067-18

Attendu que selon le règlement #234-18 concernant la Politique de gestion contractuelle;

Attendu que le montant de la présente offre de services fait en sorte de dépasser le total des contrats octroyés pour Stantec Expert-conseils ltée dépasse 25 000\$ avant taxe;

Attendu que la municipalité désire se prévaloir de cette option étant donné que la firme d'ingénierie est dans le dossier depuis le début et qu'il serait impensable de faire surveiller les travaux par une autre firme d'ingénierie;

En conséquence, il est proposé par Langis Proulx, et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte l'offre de services professionnels en ingénierie de l'entreprise Stantec pour la surveillance des travaux de mécanique-électrique, civil et structure de la construction de l'édifice municipale et de la bibliothèque au coût de dix-sept mille huit cents dollars (17 800\$) avant taxe.

DÉMÉNAGEMENT TEMPORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL

Résolution No 068-18

Il est proposé par Benoit Ladrie, et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte que le bureau municipal soit déménagé temporairement au gymnase pendant la période des travaux.

De plus, la municipalité mandate madame Nadia Lavoie, directrice générale/sec.trés à voir au déménagement temporaire des lignes téléphoniques, la fibre optique ainsi que tout l'ameublement que la municipalité désire garder. Et autorise les frais reliés au déménagement.

DÉMANTÈLEMENT DES BIENS DANS L'ÉDIFICE MUNICIPAL

Résolution No 069-18

Il est proposé par Nicole Després, et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de La Trinité-des-Monts autorise madame Nadia Lavoie, directrice générale/sec.trés de faire appel aux employés de la municipalité et ce à partir du 16 avril 2018, pour le démantèlement et déménagement afin de vider l'édifice pour la démolition.

De plus, la municipalité autorise la location d'un conteneur pour les débris non recyclables.

CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU COMITÉ PLACES AUX JEUNES

Résolution No 070-18

Il est proposé par Langis Proulx, et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de La Trinité-des-Monts, donne une contribution financière de cent dollars (100.00\$) au Comité Places aux jeunes du Carrefour Jeunesse emploi afin de combler un manque financier pour l'année 2018.

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE INCENDIE

Monsieur Benoit Ladrie, représentant municipal, explique les interventions survenues dans le mois.

RAPPORT ANNUEL 2017 EN SÉCURITÉ INCENDIE

Résolution No 071-18

Il est proposé par Nicole Després et adopté à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts adopte le rapport annuel 2017 en service incendie tel que transmis par le secteur en incendie de la MRC Rimouski-Neigette.

ACHAT DE QUATRE PNEUS NEUFS POUR LE CAMION INTERPAYSTAR

Résolution No 072-18

Attendu que suite à la constatation dû à l'usure des pneus sur le camion Interpastar;

Attendu qu'il est impératif de faire l'achat des pneus avant la fin de la saison hivernale;

Attendu que des soumissions ont été demandées auprès des fournisseurs;

Attendu que la municipalité acceptera la plus basse soumission à la condition que la qualité des pneus soit conforme au besoin de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Langis Proulx, et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de La Trinité-des-Monts, autorise l'achat de quatre (4) pneus neufs pour le camion Interpaystar 2003 pour la somme de mille quatre-vingt-dix-sept et vingt sous (1 097.20\$) sans taxes.

FACTURATION DES FRAIS DE SERVICE A L'ENTREPRISE TRANSPORT ST-ANGÈLE

Résolution No 073-18

Il est proposé par Benoit Ladrie, et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de La Trinité-des-Monts d'autoriser madame Nadia Lavoie, directrice générale/sec.trés à facturer à l'entreprise Transports Saint-Angèle le montant suivant, cinq cents trente et un dollar et trente sous (531.30\$), pour le service rendu lors de l'incendie survenu dans une de leur remorque de copeaux de bois.

La facture se lit comme suit:

Quatre heures de rétro caveuse à 75.85\$/heure	= 303.40\$
Quatre heures en temps d'homme à 29.65\$/heure	= 118.60\$
Frais de déplacement pour l'employé	= 40.00\$
Frais d'administration	= 69.30\$

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CRSBP 2018

Résolution No 074-18

Il est proposé par Denyse Leduc, et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts autorise mesdames Julie Lacroix-Danis, conseillère, et Joëlle Lepage, responsable de la bibliothèque municipale, d'assister à l'assemblée générale annuelle du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-St-Laurent qui se tiendra le 26 mai prochain.

De plus, la municipalité accepte de défrayer les frais de déplacement.

PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question est tenue conformément à la loi, de 19h30 à 19h32.

RAPPORT DES REPRÉSENTATIONS DU MAIRE

Monsieur Yves Detroz, maire, donne lecture du rapport de ses activités mensuelles et dépose le rapport en séance tenante.

CORRESPONDANCE

La secrétaire d'assemblée fait lecture de la correspondance.

PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question est tenue conformément à la loi, de 20h25 à 20h28.

VARIA

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution No 075-18

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Nicole Després que la séance soit levée. Il est 20h39.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 07 MAI 2018

.....
Yves Detroz, Maire

.....
Nadia Lavoie, Dir. gén./sec.-trés.